



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 26 février 2014

Communiqué de presse

Lancement de l'Appel à Projet 2014 du Plan Régional de l'Alimentation (PRALIM)

Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a fixé pour les cinq prochaines années, par circulaire, les grandes orientations et les priorités de la politique publique de l'alimentation en régions. Ces priorités, à savoir la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes et l'ancrage territorial, sont désormais complétées par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces orientations sont confirmées dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 janvier 2014.

Si la politique de l'alimentation mobilise le gouvernement avec l'ensemble des autres ministères concernés, elle se fonde également sur l'implication très forte des régions, afin d'être au plus près des attentes et besoins des populations et de favoriser la nécessaire articulation entre le niveau national et régional.

C'est dans ce cadre que le service de l'alimentation de la Direction de l'Alimentation (DAAF), de l'Agriculture et de la Forêt lance un appel à projet régional à compter du 24 février 2014.

Des priorités régionales ont été définies pour 2014 après consultation des acteurs régionaux concernés :

- favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux ;
- favoriser les actions éducatives auprès des jeunes publics,
- favoriser les actions permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire (production agricole, restauration collective, actions favorisant et facilitant l'approvisionnement des associations caritatives)

L'appel à projet, ainsi que la fiche projet sont disponibles sur le site internet de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

<http://daaf972.agriculture.gouv.fr/spip.php?article326>

En 2013, un appel à projets similaire a permis de financer 7 actions pour un montant total de plus de 80 000 euros.

Informations : Philippe TERRIEUX, tél. 05.96.64.95.36

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr 1/1